

Code de vie

Aux parents, aux élèves

Les membres du personnel de l'école Sacré-Cœur-Saint-Viateur reconnaissent qu'il est important d'enseigner et de renforcer activement les comportements appropriés et positifs chez tous les élèves afin de favoriser et de maintenir un milieu d'apprentissage et d'enseignement harmonieux et sécuritaire. Entre autres, l'école a comme mission d'assurer le bien-être et l'épanouissement de tous dans le respect. L'école enseigne le code de vie à tous les élèves. Elle s'assure que tous les élèves le connaissent et le comprennent. À cette étape, les interventions suivantes sont faites avec toute la classe :

- Affichage et présentation du code de vie ;
- Pratique et modelage des comportements attendus ;
- Renforcement des comportements positifs ;
- Avertissements et rappels aux élèves qui manquent au code ;
- Ateliers en classe et en sous-groupes.

Afin que les élèves développent les comportements attendus, les écarts de conduite seront gérés par des gestes réparateurs, des conséquences logiques et des interventions graduées.

Nous vous invitons à valoriser les bons comportements de votre enfant tant à l'école qu'à la maison. Votre appui est important pour la réussite et le bien-être des élèves !

Les trois grandes valeurs qui ont été identifiées dans l'élaboration du code de vie :		
		
Le respect	Le plaisir	L'engagement

Nous vous remercions de votre collaboration !
L'équipe-école

Règles de vie et de conduite

Attentes	Fonctionnement
Les heures d'arrivées et de départ sont respectées.	Matin
	Sacré-Cœur : La surveillance débute dans la cour à 8 h. Aucun élève ne peut être dans la cour avant cette heure. À 8 h 25, les élèves du primaire entrent dans l'école. Les élèves du préscolaire entrent dans l'école à 8 h 50. Saint-Viateur : La surveillance débute dans la cour à 8 h. Aucun élève ne peut être dans la cour avant cette heure. À 8 h 25, les élèves entrent dans l'école.
	Midi
	Les élèves qui dînent à la maison peuvent revenir dans la cour à partir de 12 h 50. Pour faciliter la gestion lors du dîner : • Bien identifier les contenants avec le prénom et nom de l'élève ; • Fournir des ustensiles ; • Fournir une autorisation signée si l'élève doit dîner à l'extérieur. Une fois à l'extérieur, l'école n'est plus responsable des élèves ; • Des frais de 5 \$ seront exigés pour ceux qui dînent occasionnellement à l'école
	À la fin des classes
	La fin des cours est à 15 h 07 pour le préscolaire et à 15 h 35 pour le primaire. Si vous souhaitez que votre enfant quitte avec un autre adulte que vous, vous devez nous en aviser par l'entremise de l'enseignant(e) ou en appelant au secrétariat avant 14 h 30. Si nous ne recevons aucun message de votre part, nous respecterons l'horaire du départ habituel. Cela permet au personnel de mieux gérer les départs.
	Remarque
	Pour des raisons de sécurité, l'arrivée et le départ de votre enfant doivent se faire au débarcadère au coin de la 5 ^e Avenue Est et de la 2 ^e Rue Est ou dans le stationnement pour les parents devant l'école Sacré-Cœur.

Règles de vie et de conduite

Attentes	Fonctionnement
Les modifications sont faites aux bonnes personnes et aux bons moments. Nous demandons que les changements soient faits 24 h à l'avance.	Gestion du transport scolaire du CSSH INTERDICTION DE CHANGEMENT D'AUTOBUS SPORADIQUE Nous vous rappelons que toutes demandes de changement de transport « à la pièce » sont refusées au CSSH. Il est de votre responsabilité de prévoir le déplacement de votre enfant advenant un besoin familial sporadique. GESTION D'UNE ADRESSE COMPLÉMENTAIRE Les deux adresses de l'élève doivent être transmises au secrétariat de l'école et notées dans le dossier de l'élève. Si celles-ci correspondent aux critères d'éligibilité du transport scolaire, vous retrouverez vos données de transport sur le portail-parent (Mozaïk/Clic-École). Un calendrier mensuel ou annuel vous sera demandé pour assurer la gestion de l'adresse. GESTION D'UNE 2^e ADRESSE Vous devez remplir le formulaire « Demande d'admissibilité à une 2^e adresse » et l'acheminer au : transport.scolaire@cssh.gouv.qc.ca. Le formulaire se trouve sur le site Web dans la section « adresse complémentaire » : https://www.cssh.gouv.qc.ca/services/transport-scolaire. Notez qu'un délai de traitement est à prévoir. En attente d'une réponse, il est du devoir du parent d'assurer le transport de son enfant.
	Absences et retards Les absences et les retards doivent être motivés sur Clic-École. Il est aussi possible de le faire en composant le : Sacré-Cœur : (819) 732-5582 (option 1) Saint-Viateur : (819) 732-8983 (option 1) Avant 9 h le matin et avant 13 h 30 en après-midi.
	Service de garde Les changements pour les élèves qui sont au service de garde doivent être faits au service de garde au (819) 444-7472 (texto) et à l'enseignante par courriel ou au secrétariat. Nous demandons donc de faire ce changement dans un délai raisonnable, soit 24 heures à l'avance.
	Autres modifications (dîner, permission, rendez-vous, etc.) : Les changements peuvent être signalés à l'enseignante par courriel ou à la secrétaire. L'école n'assume aucune responsabilité envers la surveillance des élèves lorsque ceux-ci quittent la cour d'école.

Tenue vestimentaire

·En tout temps, mes vêtements doivent couvrir mes sous-vêtements, mon dos, mes seins, mon ventre et le haut de mes cuisses.

·Je porte des vêtements propres sans message violent.

·En tout temps, je porte des chaussures qui me permettent de réaliser toutes mes activités.

·Je retire mon capuchon. J'enlève ma casquette ou mon chapeau que je dépose dans mon casier.

·Je porte des vêtements adaptés à la température.

·En tout temps, je porte des vêtements qui me permettent de réaliser toutes mes activités à l'extérieur.

**Une paire de souliers pour l'intérieur est obligatoire afin de garder l'école propre et sécuritaire.*

Ponctualité et entrée dans l'école

Au son de la cloche annonçant le début des classes, les élèves entrent dans l'école sans perdre de temps. En cas de pluie, les élèves entrent et suivent les consignes des surveillants.

Tout élève arrivant après la deuxième cloche doit se présenter et sonner à la porte du service de garde à l'école Saint-Viateur et à la porte du secrétariat à l'école Sacré-Cœur. La secrétaire sera en mesure de lui ouvrir la porte.

Téléphone et appareils électroniques

Je me sers du téléphone de l'école seulement pour des raisons valables et avec la permission de l'adulte. Les téléphones cellulaires et autres appareils sont interdits pour les élèves de l'école à moins d'une permission spéciale du titulaire.

Vouvoiement

En tout temps, les élèves doivent communiquer de manière respectueuse, courtoise et polie avec les autres élèves et le personnel de l'école. Ils doivent agir avec civisme en vouvoyant le personnel de l'école et utiliser le titre de madame ou de monsieur pour s'adresser à eux.

Mauvaise température

Lors de conditions extrêmes de température, écoutez la radio locale ou visitez le site Web ou la page Facebook du Centre de services scolaire Harricana. Des informations importantes seront diffusées en lien avec le transport scolaire et l'ouverture des écoles.

	Valeurs	Règles	Comportements attendus	Raison d'être
Réussite éducative	Engagement Respect Plaisir	Je m'investis dans ma réussite scolaire.	Je suis ponctuel. Je fais le travail demandé en utilisant mes outils et les ressources. Je reconnais mes défis et je fais l'effort de les surpasser. Je prends des risques et j'apprends de mes erreurs.	Ainsi... Je me donne toutes les chances d'apprendre et de réussir.
Vivre ensemble	Engagement Respect Plaisir	Par mon attitude, mon comportement et mon langage, je suis respectueux des élèves et des adultes.	Je suis poli et courtois avec les autres. Je règle mes conflits par la communication et de manière non violente. Je respecte les différences.	Ainsi... Je contribue à un climat de vie agréable et respectueux où tout le monde a sa place.
Sécurité	Engagement Respect Plaisir	J'adopte un comportement sécuritaire et responsable pour moi et les autres.	J'écoute les consignes de tous les adultes. Je me déplace calmement. Je respecte les règles des jeux et les zones sur la cour d'école.	Ainsi... J'apprends à vivre en société. Je préviens les accidents et les conflits.
Santé et bien-être	Engagement Respect Plaisir	Je fais des choix favorisant le développement de mon estime personnelle.	Je prends soin de moi (hygiène, alimentation, sport, sommeil, etc.). Je porte des vêtements appropriés qui me permettent de réaliser toutes mes activités.	Ainsi... J'apprends à me connaître et je développe une image positive de moi.
Environnement	Engagement Respect Plaisir	Je prends soin de mon environnement et du matériel	J'adopte des comportements écoresponsables. Je garde en bon état ce qui m'est confié : le matériel, les lieux et le mobilier.	Ainsi... Je fais en sorte que mes gestes aient un impact positif sur mon environnement

Interventions en cas d'écarts de conduite

Si je choisis de ne pas respecter les règles, j'accepte d'assumer mes choix et les conséquences qui seront déterminées selon la gravité et la fréquence des comportements.

- L'objectif des interventions consiste à corriger et à réparer les gestes.
- Les conséquences doivent être le plus possible étroitement liées au comportement indésirable et tenir compte de l'âge des élèves impliqués ainsi que du contexte.
- En cas d'écarts de conduite mineurs récurrents ou majeurs, l'élève sera rencontré par un intervenant ou par la direction d'école. Un arrêt d'agir à l'interne ou à l'externe est une mesure exceptionnelle qui peut être appliquée.
- Les parents seront informés par téléphone ou par courriel selon la situation

Écart de conduite mineur	Écart de conduite majeur
C'est un comportement de l'élève qui : • Ne nuit pas au bon fonctionnement de la classe, à d'autres activités de l'école ni à l'apprentissage des élèves, mais dérange l'élève lui-même ou quelques élèves autour de lui. *Applicable également au service de garde	C'est un comportement de l'élève qui est : • Un manquement aux attentes comportementales préalablement enseignées qui nuit au bon fonctionnement de la classe, à l'enseignement et, par conséquent à l'apprentissage des autres élèves ; • Un comportement dangereux, illégal, illicite (violence, intimidation, vol, etc.) ; • Un écart de conduite mineur qui persiste malgré les interventions réalisées. • Une atteinte grave au bien-être physique et psychologique
Écart de conduite mineur	Écart de conduite majeur
• Apprentissage du comportement • Avertissement ; • Geste de réparation ; • Retrait de privilège ; • Perte de récréation ; • Appel aux parents en présence ou non de l'élève ; • Retrait de la classe et du service de garde ; • Reprise de temps ; • Contrat d'engagement ; • Plan de travail ou d'intervention.	• Rencontre avec un intervenant ou la direction accompagnée ou non des parents ; • Facturation ou remplacement pour le bris ou le vol ; • Arrêt d'agir à l'interne ou l'externe ; • Réintégration (avec parents, déplacement supervisé, retour progressif) ; • Soutien individuel à fréquence rapprochée ; • Références aux ressources professionnelles de l'école et de la communauté ; • Autres.

Protocole intimidation

Étape 1 – 1er incident d'intimidation

- Présentation du protocole intimidation à l'élève intimidateur et ses parents
- Informer la direction, le titulaire responsable, l'éducatrice de niveau, le service de garde (si applicable), le professionnel au dossier et toute autre personne concernée par le dossier
- Consigner l'incident dans Mozaïk Portail

Étape 2 – 2e incident d'intimidation

- Arrêt d'agir et retour sur la situation sous forme de réflexion verbale ou écrite
- Élaboration d'un contrat d'engagement
- Appel aux parents par la direction ou le professionnel
- Rencontre avec l'élève intimidateur et ses parents

Étape 3 – 3e incident d'intimidation

- Arrêt d'agir et retour sur la situation sous forme de réflexion verbale ou écrite
- Appel aux parents par la direction ou le professionnel
- Rencontres de suivi individuel avec le professionnel
- Mise en place d'un plan d'intervention et participation à des ateliers sur la violence et l'intimidation

Étape 4 – 4e incident d'intimidation

- Arrêt d'agir et retour sur la situation sous forme de réflexion verbale ou écrite
- Appel aux parents par la direction ou le professionnel
- Rencontre avec la policière scolaire, l'élève intimidateur et ses parents

**La direction se réserve le droit de déterminer le niveau d'intervention applicable à une situation d'intimidation en fonction de la gravité des gestes posés et de son jugement professionnel.*

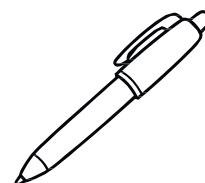
**Le professionnel assure un suivi auprès de l'élève victime et ses parents tout au long de la démarche d'intervention.*

Les critères déterminants	Les différentes formes d'intimidation
• Intention de blesser physiquement, verbalement ou psychologiquement ; • Répétition des gestes ou paroles de violence ; • Rapport de force entre l'élève intimidateur et l'élève victime.	• Verbale (insulter, menacer, rabaisser ou se moquer de quelqu'un, faire des commentaires racistes, sexistes, homophobes, utiliser des surnoms blessants) ; • Physique (frapper, donner un coup de pied, utiliser une arme, détruire des biens) ; • Sociale (propager des rumeurs, ignorer ou exclure une personne, humilier) ; • Sexuelle (attouchements inappropriés, harcèlement sexuel) ; • Cyberintimidation (utiliser des outils technologiques ou les réseaux sociaux pour intimider ou harceler une personne).

J'ai pris connaissance du code de vie et de la matrice comportementale et je m'engage à respecter les règles afin de favoriser ma réussite et le bien-être de tous.

Signature de l'élève : _____

J'ai pris connaissance des règles de conduite de l'école. J'offre ma collaboration et je m'engage à faire respecter ces règles durant toute l'année scolaire.



Signature d'un parent ou tuteur

Date

Code de civilité

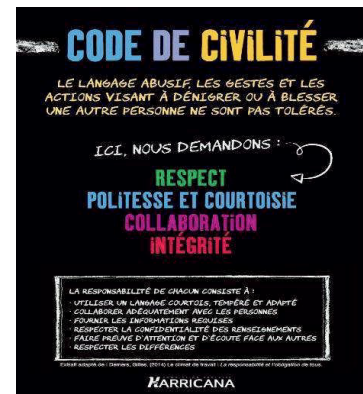
Au Centre de services scolaire Harricana et à l'école, nous n'acceptons pas les manques de :

- Respect ;
- Collaboration ;
- Politesse et courtoisie ;
- Intégrité.

Le langage abusif, les gestes et les actions visant à dénigrer ou à blesser une autre personne ne sont pas tolérés, que ce soit de façon verbale, écrite ou sur les réseaux sociaux.

La responsabilité de chacun consiste à :

- Utiliser un langage courtois, tempéré et adapté ;
- Collaborer adéquatement ;
- Fournir les informations requises ;
- Faire preuve d'attention et d'écoute face aux autres ;
- Respecter la confidentialité des informations ;
- Respecter les différences.



Source : Politique sur la civilité accessible au

www.csharricana.qc.ca/ADMINISTRATIF/POLITIQUES_REGLEMENTS. Cette procédure

s'adresse à toutes les personnes en lien avec l'école, soit les élèves, les parents, le personnel de l'école ou tout autre partenaire.



Situations ou maladies contagieuses où l'élève doit être retiré de l'école, car il y a risque de contamination

Maladie causant un retrait scolaire	Retour en classe
Gastro-entérite	Lorsque la diarrhée et les vomissements sont complètement cessés depuis 24 h, l'enfant doit être continent et ne doit pas faire de fièvre.
Amygdalite, infection streptococcique et scarlatine	24 heures après le début du traitement antibiotique.
Impétigo	24 heures après le début du traitement antibiotique. En cas d'absence de traitement, jusqu'à ce que les lésions soient séchées.
Gale	24 heures après l'application du premier traitement.

Merci de votre collaboration !

Préscolaire

8 h à 8 h 50	Accueil et entrée des élèves
8 h 55 à 11 h 55	Période 1
11 h 57 à 13 h 07	Dîner
13 h 10 à 15 h 02	Période 2
15 h 07 à 15 h 40	Surveillance et départ des autobus

Primaire

8 h à 8 h 25	Accueil et entrée des élèves
8 h 28 à 9 h 30	Période 1
9 h 30 à 10 h 32	Période 2
10 h 35 à 10 h 50	Récréation
10 h 53 à 11 h 55	Période 3
11 h 57 à 12 h 20	1er dîner
12 h 20 à 13 h 07	2e dîner
13 h 10 à 14 h 12	Période 4
14 h 15 à 14 h 30	Récréation
14 h 33 à 15 h 35	Période 5
15 h 40 à 15 h 50	Surveillance et départ des autobus

Service de garde

7 h 30 à 17 h 30

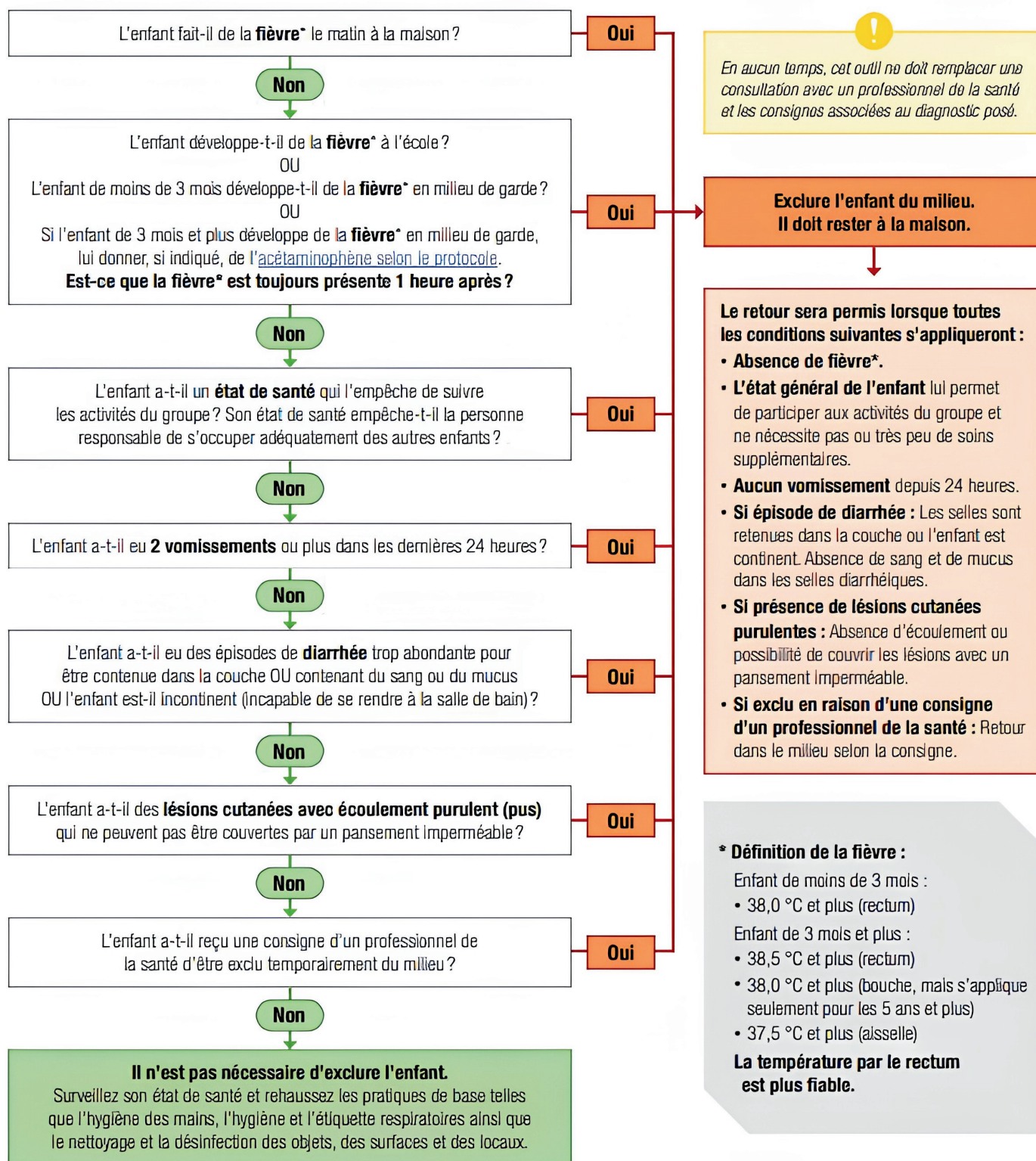
Secrétariat Sacré-Cœur

Du lundi au vendredi
8 h à 12 h - 13 h à 16 h

Secrétariat Saint-Viateur

Du lundi au vendredi
8 h 15 à 12 h - 13 h à 16 h 15

Critères d'exclusion d'un enfant d'un milieu de garde ou d'un milieu scolaire



Adapté d'une production de la Direction régionale de santé publique de Montréal

Tu vis une situation de violence
à caractère sexuel?

Protecteur national
de l'élève

Québec 

Tu vis une situation
problématique à l'école?



Le Protecteur national
de l'élève est là pour
veiller au respect
des droits des
élèves et de leurs
parents.



Pour porter plainte, faire
un signalement ou pour toute
autre question:

- quebec.ca/droits-eleve
- téléphone/texto : 1-833-420-5233
- plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca



COMMENT PORTER PLAINTÉ?

Si toi ou tes parents n'êtes pas satisfaits
des services scolaires:

1

Parles-en à la personne concernée
ou à son supérieur immédiat

2

Contacte le responsable
du traitement des plaintes

3

Communique avec ton protecteur
régional de l'élève

Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au protecteur
régional de l'élève si tu le souhaites. De plus, toute
autre personne peut faire un signalement
directement au protecteur régional de l'élève.